

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Mercredi 20 septembre 2017**

**Gestion forestière - site de Lorette : replantation du site**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'abattage des arbres du site de Lorette, il convient désormais de procéder au reboisement.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que plusieurs devis ont été reçus en mairie en vue de la replantation du site de Lorette.

Considérant la nécessité de procéder au reboisement du site de Lorette,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la proposition établie par la Forestière d'Armor pour un montant de 20 200 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que l'entretien du site sera effectué annuellement en collaboration avec Alain MOREL, technicien service Bocage de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Les travaux débiteront courant le mois de décembre prochain ou au plus tard en Janvier 2018.

**Demande de Financement : Aménagement trame verte**

1. Rappel succinct du projet

Le projet consiste à aménager sur une parcelle de 19 000m<sup>2</sup> environ, 800 mètres de cheminement doux qui longeraient des noues expliquant le fonctionnement d'une zone humide.

À cela viendrait se rajouter deux enclos et une bergerie dans lesquels nous souhaitons élever des moutons d'Ouessant (espèce bretonne) qui contribueraient à l'entretien du site, et à la préservation d'une espèce animale régionale.

Enfin, un petit verger serait planté ce qui permettrait aux habitants de venir cueillir des fruits la période venue.

Des aménagements prenant en considération les normes d'accessibilité permettraient à chacun de se déplacer en toute sécurité et de découvrir la faune et la flore via une signalétique adaptée.

Enfin, ce projet permettrait de remettre le ruisseau présent dans son lit d'origine.

Les travaux relatifs à la réhabilitation du ruisseau seraient pris en charge par Loudéac Communauté Bretagne Centre dans le cadre de son programme Bocage soit environ 6000€.

2. Plan de financement

Intitulé des dépenses	Montant H.T. ou T.T.C.	Origine des financements	Montant H.T ou T.T.C.	Taux
Acquisition de la parcelle	10 129	FEADER – LEADER	60 432	40
Aménagement d'un espace pour les animaux	16 200	Etat – Contrat de ruralité	15 108	10
Mâts d'éclairage public autonome	27 500	Conseil Régional – Contrat de partenariat Europe-Région-Loudéac Communauté Bretagne Centre	15 108	10
Communication pédagogique	5 000	Conseil Régional		
Aménagement des cheminements doux et mise en valeur de la zone humide	92 250	Conseil Général		
		<b>Autres (à préciser)</b>		
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	60 431	40 % (minimum)
<b>Total</b>	151 079	<b>Total</b>	151 079	100 %

### 3. Calendrier prévisionnel des travaux

Début des travaux : 02/04/2018

Fin des travaux : 28/09/2018

### **Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal**

- Valide le projet présenté ci-dessus
- Valide le calendrier, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financements publics (UE, Etat, Conseil régional)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement en cas de contribution moindre d'un co-financeur public, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions dans le respect des règles d'attribution du LEADER, Contrat de partenariat... et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.

Une réunion publique sera organisée le samedi 14 octobre de 11h00 à 12h00, salle de la mairie où la population est invitée à la présentation du projet.

### **Transport scolaire : facturation de la prestation**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'école compte un peu moins de 50 élèves. 5 élèves du Cours Préparatoire doivent faire la navette entre les deux sites. Le transport scolaire pour l'année 2017-2018 concernera donc ces 5 élèves.

Monsieur le Maire fait part au conseil des différents devis reçus en mairie.

Considérant la nécessité de poursuivre l'organisation d'un transport scolaire entre St Thélo et Le Quillio pour l'année scolaire 2017-2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de retenir la proposition de Monsieur LE BIHAN Olivier, domicilié au Roz pour un montant de 14.44 € TTC.

### **Assainissement : Tarifs redevance assainissement 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les tarifs assainissement pour l'année 2018, à savoir :

- Abonnement : 35€,
- Consommation : 1.075 € le m3

### **Acquisition de matériel technique : matériel de désherbage mécanique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires. A cet effet, il conviendrait d'acquérir un désherbeur mécanique.

Monsieur le Maire ajoute que les communes de Saint-Thélo et Merléac participeront à l'acquisition de ce matériel.

Monsieur le Maire fait part des différents devis reçus en mairie,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**-DECIDE** de retenir la proposition de Besnard Motoculture, entreprise domiciliée à Loudéac pour un montant de 3654 € HT

**-DONNE** tout pouvoir au Maire pour solliciter une subvention auprès de la Région à hauteur de 40%.

**-APPROUVE** la refacturation des 2/3 du montant HT du reste à charge communal relatif à l'acquisition du matériel, aux communes de Merléac et Saint-Thélo.

Les frais d'entretien du matériel seront partagés entre les trois communes.

**-DONNE tout pouvoir** au Maire pour signer la convention relative aux modalités d'acquisition et d'entretien de ce matériel avec les communes de Saint-Thélo et Merléac.

### **Communication**

**Demande de Financement : Revitalisation du Centre Bourg - Aménagement de la propriété dite « BLANCHARD »**

### 1. Rappel succinct du projet

Le projet consiste à ouvrir à l'urbanisation environ 4000 m<sup>2</sup>, soit cinq terrains à bâtir situés près de la place de l'église. Cette zone à urbaniser permettrait également la création d'une voie de circulation en sens unique accompagnée d'un espace réservé aux modes de déplacements doux.

Ce projet a fait l'objet d'une réflexion aboutie fédérant plusieurs acteurs autour de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme lors de l'identification des dents creuses et la définition des Orientations d'Aménagement programmées en partenariat avec le CAUE, l'EPF, le service urbanisme de la Communauté de Communes, puis lors d'un travail avec le CAUE et le service urbanisme de la Communauté de communes notamment en ce qui concerne la démolition de la propriété bâtie (démolition totale ou partielle).

### 2. Plan de financement

Intitulé des dépenses	Montant H.T. ou T.T.C.	Origine des financements	Montant H.T ou T.T.C.	Taux
Acquisition Propriété Blanchard	92 400	Conseil Régional – Contrat de partenariat Europe-Région-Loudéac Communauté Bretagne Centre	48 720	30
Démolition de la maison	30 000	Etat – contrat de ruralité	24 200	14.90
Création voirie et cheminements doux	40 000			
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	89 480	55.10 % (minimum)
Total	162 400	Total	162 400	100 %

### 3. Calendrier prévisionnel des travaux

Réflexion autour du projet : 01/09/2018

Début des travaux : 01/12/2018

Fin des travaux : 01/06/2019

### Entendu le rapport de Monsieur le Maire

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal**

- Valide le projet présenté ci-dessus
- Valide le calendrier, le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les co-financements publics (Etat, Conseil régional)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement en cas de

contribution moindre d'un co-financier public, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions dans le respect des règles d'attribution du Contrat de partenariat... et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.

## **Questions diverses**

### **Gestion forestière : Site de Lorette**

#### **-broyage des arbres**

Les administrés de la commune, intéressés par les copeaux de bois sont invités à venir s'inscrire en mairie avant le 15 octobre afin d'organiser un temps de retrait.

#### **- Opération de balivage (éclaircissement des feuillus)**

Les administrées de la commune, intéressées par du bois de chauffage sont invitées à participer aux travaux de balivage.

Le bois de chauffage coupé lors de cette opération sera redistribué aux personnes participant à cette journée.

Les personnes intéressées par cette opération peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 15/10/2017 dernier délai.